Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230609-45_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉPARTEMENT DU LOIRET

N° 45 - 2023

1.4

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- absents : 4
- pouvoirs : 2
- votants : 21

Le quorum est atteint.

- pour : 20
- contre : 0
- abstention : 1

Date de convocation :

2 juin 2023

Aujourd'hui, vendredi 9 juin 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, Mme GADOIS, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, Mme NICOULAUD, M. NICOULAUD, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT et M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, M. GIRBE, Mme MELINE et Mme PEIXOTO.

Ont donné pouvoir : Mme MELINE à M. TOUSSAINT et Mme PEIXOTO à Mme RENAUD.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE VOLTAIRE POUR LA PRATIQUE DE LA COURSE D'ORIENTATION DANS LE DOMAINE DE MORCHÊNE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le domaine de Morchêne est un espace naturel et forestier privé de la Commune ouvert au public. Il est constitué de nombreux sentiers et chemins qui se prêtent à la pratique de diverses activités pédestres dont la course d'orientation destinée au jeune public. L'équipe pédagogique d'éducation physique et sportive du lycée Voltaire, par sa proximité géographique avec la commune et compte tenu de la qualité d'usage de ce site, souhaite continuer à en disposer pour la pratique de cette discipline.

Il s'agit ainsi pour la Commune et le lycée de renouveler la convention de partenariat conclue en 2018 afin de préciser les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer ces courses d'orientation mais également de veiller à l'équilibre entre l'intérêt de cette activité sportive et la préservation de la faune et de la flore, en particulier la sauvegarde des essences d'arbres fragiles.

Le projet de convention joint en annexe vise également l'objectif de renforcer les modalités d'information régulière de la commune quant au bon déroulement de cette activité et de faciliter la reconduction de ce document ; la commune gardant cependant la faculté d'y mettre un terme pour tout motif d'intérêt général.

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 14/06/2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230609-45_23-DE

VISAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 ;

Vu les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1 ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat ci-annexée ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention au nom de la Commune ;
3. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'application de la convention.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,
Annick DURAND

Le Maire,
Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 14/06/2023